Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260630-2026_06_30_01-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à neuf heure, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du siège communautaire à Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 24 juin deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

BEUZEC-CAP-SIZUN : Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : André MARCHAND

PLOUHINEC : Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Florent LARDIC

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 8
Nombre d'absents : 2
Nombre de procuration : 0
Nombre de votants : 8

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260630-2026_06_30_01-DE

2026-06-30-01 ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes s'enquiert d'un.e secrétaire de séance.

Monsieur Bruno BUREL, délégué communautaire, présente sa candidature.

Sur proposition du Président, le Bureau communautaire, **à l'unanimité :**

Approuve le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.

Elit Monsieur Bruno BUREL, comme secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,
Le 30 juin 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Bruno BUREL